

# CERTIFICATE

## La société

**Teinture et Impression de Lyon**  
1960 Route de Frans  
69400 Villefranche sur Saône, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **17-02074**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

**Ennoblement à façon sur tissus ou tricots synthétiques purs ou en mélange – Impression, blanchiment, et/ou apprêtage :**

- **Sublimation textile sur supports polyester, avec ou sans élasthanne.**
- **Impression fixé-lavé sur supports polyester, avec ou sans élasthanne (colorants dispersés).**

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit I**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles pour bébés.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), ainsi qu'à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat CQ 567/2 est valable jusqu'au 31.08.2018**

Lyon, 14.09.2017

Richard MARTINETTI  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

